

Acte mis en ligne le : 11/12/2023



**Concours restreint de Maîtrise d'œuvre sur esquisse
pour le projet de construction d'une piscine olympique métropolitaine à Rezé**

Désignation des candidats admis à concourir

Arrêté n° 2023-155

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2162-18,

Vu la délibération du Conseil métropolitain des 22 et 23 juin 2023 autorisant le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour le projet de construction d'une piscine olympique métropolitaine à Rezé et constituant une commission d'appel d'offre *ad hoc* tenant lieu de jury chargé de désigner les équipes de maîtrise d'œuvre et d'émettre un avis sur les projets émis,

Vu la délibération n°2020-26 du Conseil métropolitain du 10 juillet 2020 relative à l'élection des vice-présidents et des autres membres du bureau,

Vu l'arrêté n°2020-539 du 21 juillet 2020 de délégation de signature aux élus,

Vu l'avis de concours envoyé à la publication le 6 juillet 2023, fixant, notamment, à 4 le nombre de candidats admis à concourir,

Vu le procès verbal de l'examen des candidatures et l'avis du jury réuni le 11 octobre 2023,

Considérant qu'il y a lieu, conformément à l'article R. 2162-18 précité du Code de la commande publique, de désigner les candidats admis à participer au concours,

Décide :

Les candidats admis à participer au concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour le projet de construction d'une piscine olympique métropolitaine à Rezé sont les suivants :

- x Groupement Atelier Po&Po
- x Groupement ANMA Architects Urban Planners
- x Groupement BVL Architecture
- x Groupement Guervilly Mauffret Architecture

Nantes, le 07 DEC. 2023

Pour la Présidente,
Le Vice-président délégué
Ali REBOUH

mis en ligne le :

11 DEC. 2023